



Licenciement pour cause réelle et sérieuse

Par **verodu33**, le **20/10/2013** à **12:58**

bonjour,

voilà en février 2013 j'ai été repris par une boîte de sécurité, car mon ancienne boîte avait perdu le contrat pour un site se trouvant sur la gare de bordeaux, mais en juillet mon employeur m'a demandé de lui rendre service sur un site à côté de chez moi la surveillance de nuit d'un magasin, chose que j'ai faite, et on m'a retiré, car un jour le responsable sécurité de ce magasin, n'a pas aimé la réaction de mon chien. et j'ai repris mon travail sur le site de bordeaux où on a rien à me reprocher au contraire je suis le seul qu'il pleuve qu'il neige ou qu'il vente à faire mes rondes, mais au mois d'octobre, mon responsable me convoqua pour me reprocher des départs de 10 minutes avant l'heure que j'ai contesté, soit disant que suite à un vol sur un autre magasin dudit magasin que je n'ai pas en surveillance il aurait visionné les caméras du mois de juillet le 9/08/2013 et aurait vu que je partais 10 minutes avant l'heure et que le 14 juillet je n'aurais pas fait de ronde, en sachant qu'il n'y a aucun moyen de le prouver car je ne pointe pas, il me reproche de leur avoir fait perdre le contrat sur ce site en 1 mois, en m'étant renseigné ils sont toujours prestataires de ce dit magasin j'aurais voulu savoir comment contester cette lettre de licenciement et les mettre au prud'homme, mais j'aurais besoin de renseignements en vous en remerciant par avance

Par **P.M.**, le **20/10/2013** à **18:32**

Bonjour,

Apparemment, vous avez été convoqué à un entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement mais ne précisez pas si vous y étiez assisté...

Vous n'indiquez pas non plus à quelle date vous a été envoyée la lettre de convocation et si le licenciement est pour faute grave...

Par ailleurs, il faudrait savoir si vous étiez informé de l'existence de ce moyen de vidéo-surveillance que l'employeur a utilisé...

Par **verodu33**, le **20/10/2013** à **18:45**

j'ai été à un entretien préalable, j'étais pas accompagné ne connaissant personne pour, et d'après mon chef de service je devais avoir un blâme juste vu que j'ai pas de problème sur l'autre site

Par **verodu33**, le **20/10/2013** à **18:46**

oui je savait puisque la nuit je gère ces caméras de mon poste de garde

Par **P.M.**, le **20/10/2013** à **21:05**

S'il ne s'était agi que d'un blâme qui était envisagé, il n'y aurait pas eu besoin d'entretien préalable...

Vous ne répondez pas à toutes les interrogations mais le fait que vous gériez des caméras de surveillance ne veut pas dire que l'employeur pouvait les utiliser pour vous contrôler...